

DÉCRET D/2019/.....0203...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/0021/AN  
DU 25 JUIN 2019

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu- La Constitution ;

**DÉCRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est promulguée la Loi L/2019/0021/AN du 25 juin 2019 autorisant la ratification de l'Accord de Don signé le 09 avril 2019 dans le cadre du projet d'Appui à la Gouvernance Locale en Guinée, pour un montant de vingt-huit millions six cent mille Droit de Tirages Spéciaux (28.600.000 DTS), soit quarante millions de dollars (40.000.000 USD), Don N°D 445-US.

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le .....17 3 JUIL 2019.....



**PROFESSEUR ALPHA CONDÉ**